



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 39427

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait qu'en Moselle, et notamment dans la région messine, les absences des instituteurs dans les écoles primaires ne sont pas toujours compensées par la nomination de remplaçants. La logique voudrait en effet que lorsque l'absence d'un instituteur est constatée, celui-ci soit immédiatement remplacé. Or, ce n'est pas le cas. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique pour quelles raisons un système d'automatisme n'est pas mis en oeuvre en la matière.

Texte de la réponse

La continuité et la qualité du service public d'éducation constituent des objectifs prioritaires pour le ministre de l'éducation nationale. C'est pourquoi il porte une attention particulière au remplacement des maîtres absents. Cependant, en dépit de ce souci constant, le dispositif de remplacement (brigades départementales et zones d'intervention localisées) ne permet pas toujours de satisfaire la totalité des besoins en raison de la conjonction de facteurs impondérables. Dans le cas particulier de la Moselle, les services académiques ont été confrontés à de réelles difficultés, notamment depuis la rentrée de janvier, dues à une multiplicité des absences de courte durée (épidémies de grippe). Sans méconnaître l'importance de la scolarisation en école maternelle, ils ont le souci de privilégier l'enseignement élémentaire ainsi que les zones rurales (écoles à classe unique). Par ailleurs, les autorisations de recrutement sur les listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles durant l'année scolaire 1999-2000 ont été portées à 4 000 pour pourvoir les vacances d'emplois. Cette décision doit permettre d'atténuer les difficultés que connaît actuellement le département de la Moselle.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39427

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7358

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1459